

Pour fêter sa nouvelle adresse au cœur du village de Novalaise, votre agence de proximité
ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS vous invite à participer jusqu'au 3 mai 2019 au

concours de dessins et photos

« Les abeilles et la ruche, sources de vie »

**Un petit pot de miel de Nances (73)
sera offert aux participants dans la limite des 100 premiers candidats
ayant fourni un dessin A3 ou Photo 10x15**

Règlement du concours de dessins et photos

Organisé du 16 avril au 3 mai 2019 par ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS,
68 route du Col de l'Epine - 73470 NOVALAISE, Eurl au capital de 10 000€ - 753
890 128 RCS Chambéry - Agent Immobilier de proximité, NATURELLEMENT
PROCHE DE VOUS !

• Article 1 – Objet du concours -

ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS organise dans le cadre de l'inauguration de son adresse en centre bourg de Novalaise (73), un concours de dessins et photos portant exclusivement sur le thème suivant : « Les abeilles et la ruche, sources de vie », il a pour objectif de valoriser la contribution des abeilles à l'écosystème.

• Article 2 - Participants

Le concours est ouvert à tous, sans limite d'âge. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Un seul dessin ou photo par personne.

• Article 3 – Type de supports acceptés :

Les dessins doivent être réalisés au format A3.
Le grammage du papier doit être au minimum de 150 g/m2.
Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon collage ... (donc pas de dessin numérique)
Les photos doivent être remises au format papier 10X15 cm, mat ou brillant.
Un seul dessin et/ou photo par personne.

• Article 4 - Participation

Un formulaire de participation et d'acceptation du présent règlement doit accompagner chaque dessin et photo. Doivent obligatoirement figurer le nom, le prénom et l'âge du participant, ainsi que son adresse. Les mineurs seront représentés par un adulte responsable.

Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin.

Le dessin ou tirage photo et le formulaire doivent être déposés sur **place avant le 3 mai 2019 à 10h00 auprès de ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS, 68 route du Col de l'Epine - 73470 NOVALAISE**

• Article 5 – Répartition des lauréats

Les dessins et photos reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des 4 catégories suivantes :
1ère catégorie : DESSIN - Enfants jusqu'à 12 ans
2nde catégorie : DESSIN - Plus de 12 ans et adultes
3ième catégorie : PHOTO - Tous âges
4ième catégorie : DESSIN/PHOTO « Coup de Cœur »- Tous âges
Les dessins et photos remis seront affichés dans l'agence et susceptibles d'être reproduits dans la communication de ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS, tel que site internet et réseaux sociaux pour être soumis à l'avis du public.

• Article 6 - Lots

Un petit pot de miel de Nances (73) sera offert aux participants dans la limite des 100 premiers candidats ayant fourni un dessin A3 ou Photo 10x15 .

Les lots attribués, non échangeables en valeur, seront les suivants :

1ère catégorie : DESSIN - Enfants jusqu'à 12 ans

1 ruche pédagogique pour abeilles pollinisatrice (livrée sans abeilles)

2nde catégorie : DESSIN - Plus de 12 ans et adultes

1 mini-croisière de 2h sur le Lac pour 2 personnes avec La Nà - Cap Emeraude Loisirs - valable jusqu'au 9/7/19

3ième catégorie : PHOTO - Tous âges

1 mini-croisière de 2h sur le Lac pour 1 personne avec La Nà -Cap Emeraude Loisirs

4ième catégorie : PHOTO ou DESSIN « coup de cœur »- Tous âges
1 ruche pédagogique pour abeilles pollinisatrice (livrée sans abeilles)

• Article 7 - Désignation des gagnants

Un jury constitué par ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS se réunira entre le 10 et le 14 mai afin de sélectionner les lauréats.

La désignation des gagnants se fera à la majorité des votes, en tenant compte du nombre d'avis formulés via la page facebook de l'agence.

Ils seront ensuite individuellement avertis.

• Article 8 – Remise des lots

Les gagnants se verront remettre leur récompense le 15 mai, dans le cadre de l'inauguration des locaux de la nouvelle agence ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS.

Ils seront ensuite tenus à disposition, en cas d'absence, auprès de l'organisateur jusqu'au 31 mai 2019.

Pour chacune des quatre catégories, un vainqueur sera désigné par un jury constitué par ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS qui statuera à la majorité des votes.

• Article 9 - Calendrier

Ce concours respectera le calendrier suivant :

16 avril : Ouverture du concours

3 mai : Clôture de la remise des dessins et du concours.

14 mai au plus tard : Désignation des gagnants

15 mai : Remise des lots à Novalaise à partir de 18h15, au siège de l'organisateur pendant l'inauguration 68 route du Col de l'Epine à Novalaise (73).

• Article 10 - Autorisation à la diffusion des dessins et photos

L'organisateur est libre d'utiliser les dessins et photos participants comme il le jugera utile pour son action. Les participants au présent concours autorisent l'organisateur à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder dans le cadre de ce jeu et de sa communication à l'organisateur tout droit sur leur dessin ou photo sans limite de durée ni contre-partie financière.

• Article 11 – Restitution des dessins et photos

Les dessins et photos ne seront pas retournés aux participants.

• Article 12 – Souveraineté du jury

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera recevable

• Article 13 - Acceptation

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

• Article 14 – Force majeure et interprétation du règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

• Article 15 – Protection numérique

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique. Conformément à la loi « informatique et liberté » et loi numérique RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant, droit qui peut être exercé par l'envoi d'un courrier au siège du ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS (Novalaise - 73)